

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un, le 9 avril à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.

Présents: MM. ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire, LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, JOUANNIC Anne, BOURALY Monique, MARZIN Mikaël, LE TOQUIN Stéphanie (*arrivée à 20h30*), LAMOUR Véronique, LORIC Franck, CANTE Ghislain, LE NET Karine, PUISSANT Séverine, CAMPS Tristan, LE PALLUD Sonia, LE FICHER Yoann (*arrivée à 20h35*).

Absents excusés: LE TOHIC Morgane, LE HOUZEC Romy (Pouvoir à PICAUT Marie-Pierre), LORIC Emilie (Pouvoir à LAURENT Isabelle), MOISDON Gabin (Pouvoir à ROSELIER Pascal).

Absents non-excusés : TALMONT David, DENIS David.

Le Conseil Municipal a désigné Mme LE PALLUD Sonia, benjamine de la séance, secrétaire de séance, la directrice générale des services de la Mairie assurant le secrétariat auxiliaire.

Date de convocation : 2 avril 2021

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21

Votants : 24

**Nouveau lotissement au lieudit du Guernic
Création du budget annexe et choix de la dénomination
(Délibération 2021_04_09_03)**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles ;

Vu la délibération 2016_09_16_04 du Conseil municipal du 16 septembre 2016 approuvant le Plan local d'urbanisme de Moréac ;

M. Le Maire rappelle qu'en application du Plan local d'urbanisme (PLU), il convient de procéder à une densification urbaine. M. Le Maire propose de créer un nouveau lotissement communal sur un terrain acquis par la commune au lieu-dit « Guernic ». M. Gérard STAEL, adjoint au Maire, présente le positionnement géographique de ce dernier.

Afin de nommer ce nouveau lotissement, et suite à un échange entre les membres du Conseil municipal et plusieurs propositions, le nom « La résidence la clé des Champs » a été choisi par la majorité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, de ses membres présents et représentés,

- **Approuve la création du budget annexe de lotissement communal, assujetti à la TVA sur marge,**
- **Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget du lotissement,**
- **Approuve la dénomination « Résidence la clé des champs » attribuée au futur lotissement communal, sis au lieu-dit « Guernic »,**
- **Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer tout document en application de la présente délibération.**

*Fait et délibéré à Moréac,
Les Jour, mois et an susdits.*

Le Maire

